

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15-400-1930 promulguant le décret du 30 janvier 1930, portant modification de l'article 14 du décret du 6 août 1921, sur l'organisation générale du personnel dans les trésoreries coloniales.

n° 15-400-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 mars 1930

Numéro JO
n° 400 du 31/03/1930

Date du numéro
31 mars 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 30 janvier 1930, portant modification de l'article 14 du décret du 6 août 1921, sur l'organisation générale du personnel dans les trésoreries coloniales,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 30 janvier 1930, susvisé, portant modification de l'article 14 du décret du 6 août 1921 sur l'organisation générale du personnel dans les trésoreries coloniales.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Chabon-Baissac,